

coûteux et la dépendance à leur égard. Jusqu'à présent, 84 études ont été financées.

En septembre 1985, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) a accordé à plus de trois millions de ménages canadiens des subventions se chiffrant chacune à un maximum de \$500. Environ 80 % des résidences canadiennes étaient admissibles à ce programme. Les dépenses, jusqu'en septembre 1985, se sont élevées à plus de \$960 millions. Le taux de contribution du PITRC est passé de 60 % à 33 1/3 % dès janvier 1985, et le programme lui-même a pris fin le 31 mars 1986.

Les Programmes d'économies d'énergie dans l'industrie et le commerce visent à encourager les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, lesquels représentent 35 % de la consommation nationale d'énergie; ils visent également à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et à en diminuer le coût.

Au cœur de ces programmes se trouvent des groupes de travail bénévoles pour les économies d'énergie industrielle. A l'heure actuelle, environ 750 entreprises, consommant 80 % de l'énergie industrielle pour faire fonctionner leurs installations manufacturières, participent à un réseau de 16 groupes de travail industriels qui se chargent de promouvoir les économies d'énergie par des ateliers, des séminaires et des bulletins.

Des groupes de travail pour les économies d'énergie se sont également formés dans les secteurs non manufacturiers, notamment dans le secteur des services d'accueil, dans les bureaux, dans les domaines de l'agriculture et de l'enseignement postsecondaire et, plus récemment, dans le secteur de la distribution.

Autres mesures d'aide du gouvernement: l'encouragement fiscal (catégorie 34), qui permet l'amortissement rapide (sur trois ans) d'un éventail de matériel lié aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, et le Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie, qui appuie la recherche, le développement et l'application de techniques permettant de réaliser des économies d'énergie dans le secteur industriel.

Le rapport de 1982 sur le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) indiquait que l'efficacité énergétique (intensité de l'utilisation de l'énergie) s'est accrue, au total, de 15.4 %, dépassant son objectif de 1980 qui était de 12 %.

Le Programme des ressources énergétiques renouvelables de l'industrie forestière prévoit une aide en capital pour la production d'énergie à partir de la biomasse (déchets du bois,

ordures...). Jusqu'à présent, 176 projets recevant au total des subventions fédérales de \$85 millions ont été approuvés. Lorsque ces projets seront terminés, ils permettront de déplacer 1.3 million de mètres cubes d'équivalents pétroliers par an. Le combustible déplacé se compose, en grande partie, de pétrole (plus de la moitié) et de gaz naturel (un tiers), le reste étant du gaz de pétrole liquéfié, de l'électricité et du charbon.

Approuvé au début de 1984, le programme fédéral Endermo-Canada vise à démontrer les économies d'énergie, le remplacement du pétrole et l'utilisation d'autres ressources énergétiques pour que celles-ci soient mieux acceptées sur le marché. Il remplace les anciens accords de démonstration des économies d'énergie et des énergies renouvelables, aux termes desquels environ 309 projets, allant des systèmes informatiques de gestion de l'énergie dans les écoles aux projets d'électrification des chemins de fer en Colombie-Britannique, ont été mis en œuvre avec la collaboration des administrations provinciales. En 1986-87, environ \$20 millions seront consacrés aux activités de démonstration et de transfert technologique dans les divers secteurs d'utilisation finale, dont le logement, l'industrie et le transport, et à d'autres sources énergétiques, telles que la biomasse, l'énergie éolienne et les carburants alcoolisés.

Trois programmes d'économies d'énergie ont pris fin en 1985-86: le Programme canadien de vérification du rendement énergétique (PCVRE), qui visait à aider les entreprises industrielles et commerciales à localiser le gaspillage énergétique et à prendre les mesures correctrices nécessaires; le Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique (PIEPA), qui accordait des subventions à des projets d'économies d'énergie dans la région de l'Atlantique, et le Programme d'aide à la conversion industrielle (PACI), qui octroyait des subventions pour la conversion du combustible lourd au gaz naturel des pipe-lines. Ces programmes, qui ont coûté \$30.3 millions en 1985-86, seront remplacés, en partie, par des projets moins coûteux de transfert technologique et d'information destinés à démontrer aux établissements commerciaux et industriels la rentabilité de certaines mesures à prendre pour réaliser des économies d'énergie.

Puisqu'il abandonne le financement direct des programmes d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, le gouvernement a mis sur pied l'Initiative nationale en matière d'économies d'énergie et d'énergies de remplacement (INEER). Il s'agit d'un programme triennal